



Bulletin Officiel N° 10 du Vendredi 8 Octobre 2021

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



LE DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL RECRUTE 2 ANIMATEURS SPORTIFS H/F

Le Comité de Direction lance un appel à candidature pour le recrutement de 2 services civiques pour une durée de 8 mois

Disponibilité : Immédiate

Lieu : District Grand Vaucluse, MONTFAVET

Fonction : animateur sportif

Temps de travail : 24h/semaine

PRINCIPALES MISSIONS

Permettre le soutien des cadres techniques dans l'animation avec les dirigeants de clubs à l'occasion des plateaux du Football d'animation (entre 5 ans et 12 ans) repartis sur les 4 territoires du Vaucluse (Nord Vaucluse-Grand Avignon-Bouches du Rhône et PERTUIS)

Aide à la formation des dirigeants associatifs dans la gestion d'un regroupement de petits footballeurs de catégorie U6 à U11

Intervention en zone ZRR ou en QPV

Participera aux réunions de concertation avec les bénévoles des commissions du District (Jeunes/Animation /Technique /Arbitres) avec près de 80 bénévoles actifs

PROFIL SOUHAITE

Jeune sans emploi de moins de 25 ans qui :

- Est Licencié dans un club du territoire
- Est disponible le Mercredi, Vendredi et Samedi
- Est en recherche d'emploi
- A une bonne connaissance dans le milieu Footballistique

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE – CLOS DES BASTIDES, ROUTE DE BEL AIR – 84140 MONTFAVET

À l'attention du Président du District Grand Vaucluse ou à l'adresse mail suivante : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 10

DU 8 Octobre 2021



INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

**LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45
(Règlements Généraux de la FFF).**

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 06 Octobre 2021

Présents : Mme GONDRAN Lina – MM. CRESPIEN Raymond – ILAFKIHEN Tarik - ROCHER Lionel – POLI J. Marie

Excusés : M. MANIERE J. Paul (Président)- Mme GUEGAN Martine

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 01 : SUD LUBERON2 / MOURIES ENT 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 02 : AVIGNON OUEST2 / SORGUES ESP 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 03 : PROVENCE RC 2 – BOLLENE FOOT 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 04 : ALTHEN SC 2 / ETOILE AUBUNE 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 05 : CHEVAL BLANC FC 2 / VIOLES AS 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 06 : GRAVESON ENT 2 / CAVAILLON RC 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 07 : US TOURAINE 2 / MALAUCENE RG 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 08 : CARPENTRAS FC 2 / CADENET- LUBERON 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021
DOSSIER N° 09 : RASTEAU AS 1 / NYONS FC 1 – COUPE GRAND VAUCLUSE du 26/09/2021
DOSSIER N° 10 : CHEVAL BLANC 1 / US PLANAISE 1 – DISTRICT U19 D2 du 02/10/2021
DOSSIER N° 11 : ST REMY FC 2 / ST DIDIER PERNES 3 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 01 : SUD LUBERON2 / MOURIES ENT 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu le courrier électronique de Mr Mario NARDELLI, Président de MOURIES ENT en date du 03/10/2021 qui précise :

« L'équipe de MOURIES ENT 2 ne sera pas présente à la rencontre du 03/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MOURIES ENT (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 02 : AVIGNON OUEST2 / SORGUES ESP 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu le courrier électronique de Mr MORSI Mustapha Président de AVIGNON OUEST en date du 04/10/2021 qui précise :

« L'équipe de AVIGNON OUEST ne sera pas présente à la rencontre du 03/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON OUEST 2 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 03 : PROVENCE RC 2 – BOLLENE FOOT 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr EL OUARYAGHLY Soufian arbitre officiel :

A 15h00, heure du coup d'envoi l'équipe de BOLLENE FOOT n'était pas présente sur le terrain

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BOLLENE FOOT 2 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 04 : ALTHEN SC 2 / ETOILE AUBUNE 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu le courrier électronique du Secrétariat du club de ALTHEN en date du 03/10/2021 qui précise :

« L'équipe de ALTHEN SC 2 ne sera pas présente à la rencontre du 03/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ALTHEN SC 2 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 05 : CHEVAL BLANC FC 2 / VIOLES AS 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu le courrier électronique du Président du club de VIOLES AS en date du 03/10/2021 qui précise :

« L'équipe de VIOLES AS 2 ne sera pas présente à la rencontre du 03/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VIOLES AS 2 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 06 : GRAVESON ENT 2 / CAVAILLON RC 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu le courrier électronique du Secrétariat du club de CAVAILLON ARC en date du 03/10/2021 qui précise :

« L'équipe de CAVAILLON ARC 2 ne sera pas présente à la rencontre du 03/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAVAILLON ARC 2 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 07 : US TOURAINE 2 / MALAUCENE RG 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu le courrier électronique du Secrétariat du club de MALAUCENE RG en date du 03/10/2021 qui précise :

« L'équipe de MALAUCENE RG 2 ne sera pas présente à la rencontre du 03/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MALAUCENE RG 2 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 08 : CARPENTRAS FC 2 / CADENET- LUBERON 2 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu le courrier électronique du Secrétariat du club de CADENET LUBERON en date du 03/10/2021 qui précise :

« L'équipe de CADENET LUBERON 2 ne sera pas présente à la rencontre du 03/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CADENET LUBERON 2 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 09 : RASTEAU AS 1 / NYONS FC 1 – COUPE GRAND VAUCLUSE du 26/09/2021

Vu le courrier électronique du Secrétariat du club de NYONS FC en date du 23/09/2021 qui précise :

« L'équipe de NYONS FC 1 ne sera pas présente à la rencontre du 26/09/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à NYONS FC 1 (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 10 : CHEVAL BLANC 1 / US PLANAISE 1 – DISTRICT U19 D2 du 02/10/2021

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M HOUHOU Ismaël dirigeant de **US PLANAISE**

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de :

- PEREIRA Cameron
- DAHMANI Tareq
- CHYEBANOV Vadim

Joueurs de l'équipe de CHEVAL BLANC au motif que ces joueurs ont été enregistrés moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 03/10/2021, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licences de la Ligue Méditerranée

Il s'avère que les joueurs ci-dessous ont participé à cette rencontre :

- PEREIRA Cameron licence enregistrée au 08/07/2021 qualifié le 13/07/2021
- DAHMANI Tareq licence enregistrée le 23/09/2021 qualifié au 28/09/2021
- CHYEBANOV Vadim enregistré le 29/9/2021 qualifié le 04/10/2021 et donc ne pouvait pas prendre part à la rencontre du 02/10/2021

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à CHEVAL BLANC pour en porter bénéfice à US PLANAISE (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 11 : ST REMY FC 2 / ST DIDIER PERNES 3 – COUPE ESPERANCE du 03/10/2021

Vu la réclamation d'après match M BRUN Guillaume capitaine de **ST REMY FC 2**

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ST DIDIER PERNES 3 au motif que ces joueurs ont participé à plus de la moitié des matches de compétition officielle en équipe supérieure (règlement coupe de l'Esperance)

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match correspondant aux dernières rencontres officielles des équipes supérieures de ST DIDIER PERNES 1 et 2

Il s'avère que tous les joueurs inscrit sur la feuille de match St DIDIER PERNES 3 pouvaient prendre part à cette rencontre.

La CSR jugeant en premier ressort dit réclamation non fondée et confirme le score acquit sur le terrain ST REMY FC2 - ST DIDIER PERNES 3, 1 à 5 (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Président de séance : M. Raymond CRESPIN

Secrétaire de séance : Mme. Lina GONDRAN

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 4 Octobre 2021

Présent : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Ci-joint planning des stades D1 et D3 Autre Provence

SENIORS Equipe 1 D 1				
J.	Date	N° Match	RENCONTRES	Heure et Stade
04	24-oct	23815770	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / MONTFAVET S.C. 1	15 h à MOLLANS
01	14-nov	23815750	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / COURTHEZON S.C. 2	15 h à PUYMERAS
07	28-nov	23815791	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / BARBENTANE O. 2	15 h à MOLLANS
09	12-déc	23815750	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / LA TOUR D'AIGUES U.S. 1	15 h à PUYMERAS
02	19-déc	23815760	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / VISAN J.S. 1	15 h à MOLLANS
11	16-janv	23815822	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / MAILLANE S.D.E. 2	15 h à PUYMERAS
13	06-févr	23815835	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / BOULBON E.S. 1	15 h à MOLLANS
16	20-févr	23815859	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / PROVENCE R.C. 1	15 h à PUYMERAS
18	13- mars	23815872	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / AVIGNON U.S. 1	15 h à MOLLANS
19	20- mars	23815880	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / GADAGNE S.C. 1	15 h à PUYMERAS
21	10-avr	23815890	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / EXEMPT	MOLLANS
23	24-avr	23815904	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / MONTEUX O. 1	15 h à PUYMERAS
25	15-mai	23815920	AUTRE PROVENCE U.S. 1 / CAMARET A.S. 1	15 h à MOLLANS
SENIORS Equipe 2 D 3 Poule B				
J.	Date	N° Match	RENCONTRES	Heure et Stade
04	24-oct	23817449	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / EXEMPT	MOLLANS
07	28-nov	23817470	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / DENTELLES F.C. 2	13 h à MOLLANS
09	12-déc	23817488	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / ST SAT. LES AVIGNON U.S. 2	13 h à PUYMERAS
02	19-déc	23817439	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / LORIOU J.S. 1	13 h à MOLLANS
11	16-janv	23817501	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / CARPENTRAS F.C. 2	13 h à PUYMERAS
13	06-févr	23817514	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / BEDARRIDES A.S. 1	13 h à MOLLANS
16	20-févr	23817538	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / VENTOUX SUD F.C. 2	13 h à PUYMERAS
18	13- mars	23817551	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / VILLENEUVE F.C. 1	13 h à MOLLANS
19	20- mars	23817559	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / VELLERON S.O. 2	13 h à PUYMERAS
21	10-avr	23817569	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / ORANGE F.C. 1	15 h à MOLLANS
23	24-avr	23817583	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / MONTEUX O. 2	13 h à PUYMERAS
25	15-mai	23817599	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / ETOILE D'AUBUNE 2	13 h à MOLLANS
14	29-mai	23817520	AUTRE PROVENCE U.S. 2 / JONQUIERES S.C. 2	15 h à PUYMERAS

D1

Le match N° 23815766 : COURTHEZON SC / BARBENTANE O. du 10/10/2021 se jouera à 15h00 (Stade La Roquette).

D4

MORIERES ACS retire son équipe en Poule E.

ST DIDIER PERNES nécessaire fait.

Le match N° 24045797 : BARBENTANE O. / NOVES du 10/10/2021 se jouera à 13h00.

Le match N° 24053547 : VILLENEUVE FC / NYONS du 10/10/2021 se jouera à 15h00, équipe 1 exempte.

SECTEUR COUPE

Ci-joint Tirage des Coupes à jouer le 17/10/2021

2^{ème} Tour GRAND VAUCLUSE :

NUMERO MATCH	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24077394	MORIERES ACS	PERTUIS USR
24077396	PIOLENC AS	JONQUIERES SC
24077401	ASV	NOVES O.
24077388	AVENIR CLUB AVIGNON	BARBENTANE O.
24077389	BOLLENE FOOT	ETOILE D'AUBUNE
24077386	ISLE BC	VELLON SO
24077402	CAUMONT F.C	ORANGE FC
24077405	SORGUES ESP	VAL DURANCE FA
24077391	AVIGNON OUEST F.C	RASTEAU AS
24077385	AUREILLE FC	CHEVAL BLANC FC
24077397	CARPENTRAS F.C.	PROVENCE R.C
24077403	LES VIGNERES FC	EYGALIERES US
24077395	F.C. ST REMOIS	AUTRE PROVENCE U. S
24077392	GORDIENNE ESPERANCE	AVIGNON US
24077400	FC ST ETIENNE GRES	EYRAGUES O.
24077406	VISAN JS	MONTEUX O.
24077404	ALTHEN SC	COURTHEZON SC
24077398	GADAGNE SC	LES ANGLES EMAF
24077387	MONTFAVET SC	CHATEAURENARD FA
24077390	SUD LUBERON ENT. S.	ST DIDIER ESP PERNOI
24077393	PLAN D'ORGON	CAMARET AS
24077399	U.S BARTHELASSE	CAVAILLON ARC

1^{er} Tour ROUMAGOUX :

NUMERO MATCH	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24077014	A.S. SAHUNE	LORIOLE JS
24077004	AVENIR GOULT ROUSSIL	FCL
24077012	MOURIES ENT	TARASCON SC
24077006	ST JEAN GRES FONTV.	O. ST ROMANAIS
24077011	LACOSTE US	MAUSSANE ESVB
24077000	NYONS F.C.	SP.O. MORNASSIEN
24077013	PAYS D'APT FOOTBALL	VIOLES AS
24077008	MALAUCENE RG	VILLENEUVE FC
24077002	SP.C. ROGNONAIS	COMETE S. SARRIANS
24077007	TRAVAILLAN FC	MJCV
24077003	LE THOR U. S	CABANNES FC
24077001	CADEROUSSE US	GRAVESON ENT
24077005	ORANGE GRES US	OPPEDE MAUBEC LUBERON
24077009	U.S. SERIGNANAISE	SERRES US
24077010	ST SAT AVIGNON US	BEDARRIDES AS

1/16^{ème} ESPERANCE – Pas de prolongation (Lever à 12h30) :

NUMERO MATCH	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
24080231	MORIERES ACS 2	U.S. AUTRE PROVENCE 2	LEVER
24080226	CAMARET AS 2	R. C. B. BOLLENE 2	
24080233	CAUMONT F.C. 2	ORANGE FC 2	LEVER

24080232	COMETE S. SARRIANS 2	AVENIR GOULT ROUSSIL 2	
24080230	ESPE. SORGUAISE 2	U.S. PLANAISE 2	LEVER
24080219	F.C. CHEVAL BLANC 2	S.O. VELLERONNAIS 2	
24080220	F.C. VIGNERES 2	PERTUIS USR 2	LEVER
24080225	GORDIENNE ESPERANCE 2	R.C PROVENCE 2	LEVER
24080223	L'ETOILE D'AUBUNE 2	O. EYRAGUAIS 2	
24080229	O. DE BARBENTANE 3	F.C. CARPENTRAS 2	
24080221	O. MONTELAIS 2	SUD LUBERON ENT. S. 2	
24080224	SP.C. COURTHEZONNAIS 3	GRAVESON ENT 2	
24080227	SP.C. MONTFAVET 3	GADAGNE SC 2	LEVER
24080222	ST DIDIER PERNOISE 3	AVIGNON US 2	
24080228	U.S. ST SATURNINOISE 2	U.S. TOURAINE 2	LEVER
24080234	VENTOUX SUD FC M/B 2	DENTELLES F. C. 2	

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 21 Septembre 2021

Présents : M. GARCIA (Président), MM. BOCHET, ABEILLE, DANY, POLI Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 :

Match n° **23861854** : **AC LE PONTET VEDENE 3 / AVIGNON AC 2** reporté le 02/10/2021, doit être joué rapidement. Merci de nous tenir informés.

U15 :

Brassage D2/D3 :

Demandes d'engagements de NYONS FC, BOLLENE RCB et MONTFAVET SC.

Les Poules sont complètes, mis en liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des courriers.
Possibilité de rentrer début Janvier 2022 en D3

U16 :

Le match n° **23848602** : **AVIGNON AC 2 / SUD LUBERON** reporté le 03/10/2021, se jouera le dimanche **10/10/2021**

U17 :

Brassage D2/D3 :

Le match n°**23929401** : **MORIERES ACS / ORANGE GRES US** reporté le 03/10/2021, se jouera le dimanche **10/10/2021**

U19 :

D2 :

En poule A, Forfait général de **ORANGE FC**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 4 Octobre 2021

Présents : Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, RAIGE-VERGER, ZANDOMENEGHI

Excusés : Mme CHAULIAGUET (Co Présidente), MM. LE GALL

Assiste à la séance : Mme Véronique BERNARD

RAPPELS IMPORTANTS

Pour les matchs amicaux ne pas oublier de faire la feuille de match (problème d'assurance en cas de blessure et incidents).

Les tournois doivent être déclarés au District.

CORRESPONDANCE

MALAUCENE RG : Reçu votre courrier erreur d'inscription en championnat et retrait de l'équipe U15F à 8

MORIERES ACS : Reçu votre courrier de désengagement en championnat séniors F à 11

ESPE GORDIENNE : Reçu votre courrier Rentrée EFF

JS APT : Reçu votre courrier Rentrée EFF

AC AVIGNONNAIS : Reçu votre courrier pour l'engagement d'une deuxième équipe U15 F à 8, accepté

ENTENTE SAINT JEAN DU GRES : Reçu votre courrier Rentrée EFF

US EYGALIERE : Reçu votre courrier Rentrée EFF

VENTOUS SUD FC BEDOIN MAZAN : Reçu votre courrier d'engagement en championnat U18 F à 11 accepté

RCB BOLLENE : Reçu votre courrier pour les engagements en championnat U15 F à 8 accepté et U 12F à 8 accepté. Le courrier étant arrivé après le tirage des coupes, votre équipe U15 F à 8 n'est pas engagée dans celle-ci.

PHENIX CAVAILLON : Reçu votre courrier Rentrée EFF

ETOILE D'AUBUNE : Reçu votre courrier Rentrée EFF

US CADEROUSSE : Reçu votre courrier accord des deux clubs et accord de la commission

FC CHEVAL BLANC : Reçu votre courrier Rentrée EFF

SECTEUR CHAMPIONNAT

RENTREE ECOLE FEMININE DE FOOTBALL EFF
le Samedi 9 Octobre 2021
LIEU : LE THOR

Début des Championnats :

CRITERIUM U12 F

Reprise du criterium le 16 Octobre 2021 voir calendrier

CHAMPIONNAT U15 F

Reprise du championnat le 16 Octobre 2021 voir calendrier

CHAMPIONNAT U18 F

Reprise du championnat le 16 Octobre 2021 voir calendrier

Match N°53925 US CADEROUSSE – FC CARPENTRAS se jouera le 9 octobre 2021 à 14h30 Stade René Espanol

CHAMPIONNAT SENIOR A 8

Reprise du championnat le 17 Octobre 2021 voir calendrier

CHAMPIONNAT SENIOR A 11

Reprise du championnat le 17 Octobre 2021 voir calendrier

SECTEUR COUPE

1^{ER} TOUR

COUPE CHABAS

EMAF LES ANGLES - TRAVAILLAN

COUPE DE L'AMITIE

AS RASTEAU - BARBENTANE O
US THOROSE - ESPERANCE GORDIENNE
AVENIR GOULT ROUSSILLON/BONNIEUX - MINOTS DU VASIO
BOXLAND CLUB ISLOIS – FC CHEVAL BLANC

COUPE GRIOLET

JS APT – VENTOUX SUD FCBEDOIN MAZAN

COUPE GRAND VAUCLUSE

ETOILE D'AUBUNE – AC LE PONTET VEDENE

1^{er} Tour de Coupe le 9 et 10 Octobre 2021.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 1^{er} Octobre 2021

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. BENSALAH (CTD DAP), MM. VOULET, MM. COMBE, MM ZEDGUENIDZE, MM ZANDOMENEGHI, MM LAURENT, MM THIABAUD, MM GOUSSET

Excusés : MM CHRETIEN.

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Merci de nous faire parvenir vos demandes de changement de Poule rapidement afin de pouvoir traiter les desideratas.

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail : la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La poule concernée.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

Le 1er Tour du FESTIVAL FOOT U13 aura lieu le 4 Décembre 2021

DEBUT DES PLATEAUX – 14H00

TABLEAU DES RENCONTRES DES BRASSAGES U12-U13

25-sept.	Chez A avec B et C	Chez D avec E et F	Chez G avec H et I	Chez J avec K et L
2-oct.	Chez B avec E et H	Chez C avec L et F	Chez I avec J et D	Chez K avec A et G
9-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D
16-oct.	Chez A avec E et L	Chez J avec F et H	Chez C avec G et D	Chez I avec K et B



CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaucluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

Le 1er Tour du CHALLENGE DEPARTEMENTAL U11 aura lieu le 20 Novembre 2021

DEBUT DES PLATEAUX – 14H00

J1 CLUB HÔTE	A	D	G	J
2-oct.	B ▲ C	F ▲ E	H ▲ I	K ▲ L
J2 CLUB HÔTE	B	C	I	K
9-oct.	E ▲ H	L ▲ F	J ▲ D	A ▲ G
J3 CLUB HÔTE	E	F	H	L
16-oct.	G ▲ J	I ▲ A	C ▲ K	D ▲ B

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

DEBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
09/10	PLATEAU 1	CHEZ A
06/11	PLATEAU 2	CHEZ B
20/11	PLATEAU 3	CHEZ C
04/12	PLATEAU 4	CHEZ D
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
22/01	PLATEAU 6	CHEZ F
05/02	PLATEAU 7	CHEZ G
12/03	PLATEAU 8	CHEZ H
26/03	PLATEAU 9	CHEZ I
16/04	PLATEAU 10	CHEZ J

CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

DEBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	CHEZ D
15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
29/01	PLATEAU 6	CHEZ F
12/02	PLATEAU 7	CHEZ G
19/03	PLATEAU 8	CHEZ H
09/04	PLATEAU 9	CHEZ I
23/04	PLATEAU 10	CHEZ J

Période	Date	U6/U7	U8-U9	U10-U11	U12-U13
SEPTEMBRE	11/9				Réunion éducateurs ST REMY
	18/9			Réunion FE Secteur Nord MONDRAGON	
	25/9	Réunion FE Secteur Centre NOVES	Réunion FE Secteur Sud CAVAILLON		Brassages
OCTOBRE	2/10			Brassages	Brassages
	9/10		Plateau 1	Brassages	Brassages
	16/10	Plateau 1		Brassages	Brassages
	23/10				RATTRAPAGES
	30/10				
NOVEMBRE	6/11		Plateau 2	1	1
	13/11	Plateau 2		2	2
	20/11		Plateau 3	Challenge Départemental	RATTRAPAGES
	27/11	Plateau 3		3	3
DECEMBRE	4/12		Plateau 4	RATTRAPAGES	Festival Foot
	11/12	Plateau 4		4	4
	18/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL			
	25/12				
JANVIER	1/1				
	8/1		Plateau 5		
	15/1	Plateau 5		5	5
	22/1		Plateau 6	6	Festival Foot ou Challenge Départemental
	29/1	Plateau 6		Ratt	6
FEVRIER	5/2		Plateau 7	Challenge Départemental	Ratt
	12/2	Plateau 7		7	7
	19/2	PLATEAU FUTSAL			
	26/2				
MARS	5/3				
	12/3		Plateau 8	1	1
	19/3	Plateau 8		2	Finale Challenge U13
	26/3		Plateau 9	3	Finale Dép. Festival Foot ou Ratt
AVRIL	2/4			Journée Dép. clubs labellisés	2
	9/4	Plateau 9		Finale Challenge Départemental ou Rattrapages	3
	16/4		Plateau 10	4	4
	23/4	Plateau 10		Journée 5 ou Journée Regionale U11 Sorgues	5
MAI	30/4				
	7/5				6
	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot
	21/5			7	7
	28/5	Journée Nationale des Débutants		Ratt	Ratt
JUN	4/6		Journée Nationale des Débutants		

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 30 Septembre 2021

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président) MM. Jean-Luc BOUVERAT, Jean LECÉLLIER, José LOPEZ, , LASSAGNE Jean-Paul, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX, Michel CORBIERE.

Excusés : M. STORCK Benjamin,

CDTIS à Mairie.

Visite de contrôle des stades d'Aureille le 1 octobre 2021 et de Villeneuve le 7 octobre 2021.
Visite de contrôle éclairage Cavaillon Pagnetti le 5 octobre

CRTIS à CDTIS

Réception du contrôle de l'éclairage du stade Montbord du Pontet en E5

Président
Alain BERTHELOT

Secrétaire de séance
Etienne RIPPERT

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 05 Octobre 2021

Délégué du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent)

Présents : M. John SMITH (Président), MME MANCINI Angélique (Secrétaire), MM. KINNOUS Chaïb, MICHEL Claude, GUELHES Bernard, LOUNISSA Rafik, AJJANI Rachid, MUNZINGER Richard

Absents excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, YAMLOUNI Noaaman, GUIGUE Fabien, MARTINEZ Vincent

Assistes : M. ROUIRE Emile

Reçus : MM. ZEGHLI Mourad, EZKIYOUH Mohamed, DETRES Jean-Marie, AGBI Aziz et BOUYADMAREN Ez-Eddine

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

**Les arbitres doivent obligatoirement aller sur myFFF, espace désignation pour leurs indisponibilités.
Les arbitres doivent obligatoirement envoyer leurs justificatifs au secrétariat du District.**

La commission organisera deux rattrapages des tests physique et écrit pour les arbitres qui ont échoué ou n'ont pas passé leur(s) test(s).

Le premier test physique est organisé, le samedi 9 octobre à Mazan (stade du COSEC) à partir de 8h30 pour les D1 D2 et D3, à partir de 9h30 pour les D4.

Le deuxième et dernier rattrapage le jeudi 14 octobre à partir de 18h30 stade des Cheminots d'Avignon.

Rattrapage test écrit, le vendredi 15 octobre 2021 à partir de 18h30 et le dernier rattrapage écrit le samedi 16 octobre 2021 à partir de 8h30 au District Grand Vaucluse.

D2 : BEN SELAM Jamal, EL ASSOUNI Abdallah, MARQUIER Gérard

D3: AGBI Aziz, ABDELAK Mohamed, AUBERT Anthony, BELAMRI Habib, BOUDIUAN Said, BOUYADMAREM Ez Zedine, EL KATIRI Sali, EL MAZZAOUI El Yase, ERRAKAOUI Mohamed, JACQUE Pierre, KARA Ali, MASSASI Adil, SALIH Yassin, TADLAOUI Maher, VAROQUEAUX Gabriel

D4 : AARAB Mounene, DOUARI Aziz (remboursement repas), GHFIRA N Nordine, DHGOUGI Hicham, EFE Mathieu, EFE Gabriel, EL ALLAOUI Amin, EL MEKHFI Abdellaziz, FARISSY Jamal, FATNASSI Mohamed (remboursement repas), GUEFOUD Abdelali, LACHACHTI Sébastien, MEFDJEKH Dilm, RICHE Emmanuel, SIJELMASSI Idrissi

CORRESPONDANCES

CLUBS

U.S LACOSTOISE bien reçu votre mail
FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS reçu et pris note

ARBITRES

- M. FATNASSI Balir bien reçu votre attestation
- M. DHEM Otmane lu et pris note
- M. COLOMBO Stephan dossier complet, lu et pris note, réponse sera faite
- M. ELAISSAOUI Mohammed bien reçu votre mail
- M. BENMOUFFOK Djelloul veuillez vous rapprocher de la Ligue pour votre problème d'adresse mail
- M. SAHKI Rayan demande transmise
- M. AGBI Aziz BO sur myFFF
- M. BOUDIUAN Saïd BO sur myFFF
- M. ELAISSAOUI Mohammed à communiquer au statut d'arbitrage
- M. SAEZ François nous faisons écho de votre courrier
- M. AGBI Aziz mail pris en compte
- M. DHEM Otmane lu et pris note
- M. ELAISSAOUI Mohammed bien reçu votre info
- M. RAHIMI Mohamed lu et pris note
- M. RAHIMI Mohamed merci de nous avoir prévenu de votre départ du stage
- M. EL KADI NAWFAL merci de nous avoir prévenu de votre départ du stage
- M. MASSOUAB Rayan se rapprocher du Secrétaire Général du District via la Commission d'appel
- M. AUBERT Adrien merci de nous envoyer votre justificatif
- M. DARRAZI Najim bien reçu votre justificatif
- M. NIVET Arnaud consulter le règlement intérieur pour les indisponibilités
- M. COLOMBO Stephan réponse sera faite
- M. SAHBI jamal merci de votre visite

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- M. EL HASSOUNI Abdellah du 25/10/2021 au 01/11/2021
- M. BOUDIUAN Saïd le 16/10/2021 (samedi)
- M. ABESS KARA Ali le 17/10/2021
- M. AGBI Aziz du 23/10/2021 au 24/10/2021
- M. SECIU Alin Cristian du 09/10/2021 au 25/06/2022 (samedi)
- M. DESBIOLLES Côme du 01/10/2021 au 01/11/2021 (samedi)
- M. COQK Mathias le 10/10/2021 (dimanche)
- M. EZKIYOUH Mohamed le 31/10/2021
- M. CHOUKRY Ghzal du 22/10/2021 au 24/10/2021
- M. BOUIASS Fouad le 17/10/2021
- M. COLOMBO Stephan le 09/10/2021 (samedi)
- M. COLOMBO Stephan le 10/10/2021
- M. COLOMBO Stephan le 16/10/2021
- M. COLOMBO Stephan le 17/10/2021
- M. COLOMBO Stephan du 23/10/2021 au 24/10/2021
- M. COQK Mathias le 03/10/2021 (dimanche)
- M. BENMOUFFOK Djelloul le 10/10/2021 (dimanche)

DOSSIER ARBITRE INCOMPLET

- ABDANE OSSAMA : manque dossier médical
- BOURKOUNE ahmed : manque fiche de renseignement + carte grise
- COLOMBO Stéphan : manque dossier médical
- DGHOUGHY Hicham : manque fiche de renseignement

- **DUBOC Pierre** : manque fiche de renseignement
- **EFE Gabriel** : manque fiche de renseignement
- **EFE Mathieu** : manque carte grise + dossier médical
- **FATNASSI Balir** : manque fiche de renseignement + carte grise
- **KHAMOUSS Abderrahim** : 1 page du dossier médical
- **MENDES DA SILVA Loic** : manque carte grise
- **MERZOUG Sofiane** : manque fiche de renseignement + carte grise
- **SULPICE Romain** : manque fiche de renseignement + carte grise
- **VAN MEEL Alan** : manque carte grise
- **ZEGHLI Alaeddine** : manque carte grise

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contreirement Séniors et Jeunes 06.73.86.35.55